



# **DOSSIER FAMILLE ANNEE 2010 | 2011**

**Nom de la famille :**

**Fiche d'inscription à retourner dûment  
complétée à la :**

**Mairie de Labastide Saint Pierre  
BP 7  
82370 Labastide St Pierre  
05.63.30.50.27**

Pour répondre à toutes les questions, vous pouvez vous rendre à la Mairie aux horaires d'ouverture le lundi de 13h30 à 17h, du mardi au vendredi de 9h à 12h00 et de 13h30 à 17h et le samedi 9h à 12h

**AU PLUS TARD LE 15 JUIN 2010**

Ce document est téléchargeable sur le site internet de la mairie  
[www.labastide-st-pierre.fr](http://www.labastide-st-pierre.fr) rubrique Enfance/Jeunesse

**Les dossiers incomplets ne pourront être pris en compte**

Les services d'étude surveillée, d'accueil péri-scolaire, de restauration scolaire et d'accueil de loisirs sont des services facultatifs que la municipalité de Labastide Saint Pierre a mis en place pour les familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune.

### **1. Tarifs :**

Les tarifs de la restauration collective et de l'accueil du péri-scolaire au 1er septembre 2010 ont été votés par délibération n° 12 en date du 21 mai 2010 :

Certains d'entre eux prennent en compte le quotient familial fiscal calculé sur la base qui suit

<b>QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL</b>
=
<b>REVENU FISCAL DE REFERENCE / NOMBRE DE PARTS / 12</b>

#### **1.1 Tarifs Alae 2010-2011 :**

- 13 € par mois pour le premier enfant
- 10 € par mois pour le deuxième et les enfants suivants

#### **1.2 Tarifs Alsh 2010-2011 / Mercredi et petites vacances :**

##### **a) Enfants de la commune :**

**Familles dont le quotient familial est inférieur à 400 euros par mois**

<b>Mercredi et petites vacances</b>	<b>J + repas</b>	<b>10 €</b>
	<b>J - repas</b>	<b>8,2 €</b>
	<b>½ J + repas</b>	<b>8,2 €</b>
	<b>½ J - repas</b>	<b>6 €</b>

**Familles dont le quotient familial est compris entre 400 et 550 euros par mois**

<b>Mercredi et petites vacances</b>	<b>J + repas</b>	<b>12 €</b>
	<b>J - repas</b>	<b>10,2 €</b>
	<b>½ J + repas</b>	<b>10,2 €</b>
	<b>½ J - repas</b>	<b>8 €</b>

**Famille dont le quotient familial est supérieur à 550 par mois**

<b>Mercredi et petites vacances</b>	<b>J + repas</b>	<b>14 €</b>
	<b>J - repas</b>	<b>12,2 €</b>
	<b>½ J + repas</b>	<b>12,2 €</b>
	<b>½ J - repas</b>	<b>10 €</b>

**b) Enfants extérieurs à la commune :**

<b>Mercredi et petites vacances</b>	<b>J + repas</b>	<b>17 €</b>
	<b>J - repas</b>	<b>15,2 €</b>
	<b>½ J + repas</b>	<b>15,2 €</b>
	<b>½ J - repas</b>	<b>13 €</b>

**1.3 Alsh 2010-2011 / Grandes vacances :**

**a) Enfants de la commune :**

<b>Tarifs enfants commune grandes vacances</b>	<b>Durée</b>	<b>coût</b>	<b>Coût par semaine</b>	<b>Coût journalier</b>
	1 semaine	65 €	65 €	13 €
	2 semaines	130 €	65 €	13 €
	3 semaines	184 €	61,33 €	12,27 €
	4 semaines	242 €	60,5 €	12,1 €
	5 semaines	288 €	57,6 €	11,52 €
	6 semaines	345 €	57,5 €	11,5 €
	7 semaines	394 €	56,29 €	11,26 €
	8 semaines	448 €	56 €	11,2 €

**b) Enfants extérieurs à la commune :**

<b>Tarifs enfants extérieurs à la commune grandes vacances</b>	<b>Durée</b>	<b>coût</b>	<b>Coût par semaine</b>	<b>Coût journalier</b>
	1 semaine	80 €	80 €	16 €
	2 semaines	145 €	72,50 €	14,5 €
	3 semaines	199 €	66,33 €	13,27 €
	4 semaines	257 €	64,25 €	12,85 €
	5 semaines	303 €	60,6 €	12,12 €
	6 semaines	360 €	60 €	12 €
	7 semaines	409 €	58,43 €	11,69 €
	8 semaines	463 €	57,88 €	11,58 €

**1.4 Alae 2010-2011 / Camps Ados :**

**a) Enfants de la commune :**

<b>Tarifs camps ado enfants commune</b>	<b>durée</b>	<b>coût</b>	<b>Coût par semaine</b>	<b>Coût journalier</b>
	1 semaine	110 €	110 €	22 €
	2 semaines	210 €	105 €	21 €
	3 semaines	297 €	99 €	19,8 €

**b) Enfants extérieurs à la commune :**

Tarifs camps ado enfants commune	durée	coût	Coût par semaine	Coût journalier
	1 semaine	125 €	125 €	25 €
	2 semaines	240 €	120 €	24 €
	3 semaines	342 €	114 €	22,8 €

**1.5 Tarifs Cantine 2010-2011 :**

Familles dont le quotient familial est inférieur à 400 euros par mois	1,80 € le repas
Familles dont le quotient familial est compris entre 400 et 550 euros par mois	2,10 € le repas
Familles dont le quotient familial est supérieur à 550 euros par mois	2,40 € le repas
Agents communaux	3 € le repas
Enseignants et personnes autres	4 € le repas

**1.6 Tarif goûter maternelle année scolaire 2010-2011 :**

12 € par trimestre soit 4 € par mois
--------------------------------------

**2. Formules d'inscription :**

**2.1 Inscription :**

L'inscription est souscrite pour l'année. Les personnes pourront toutefois mettre fin ou changer de formule en cours d'année. Dans ce cas, un courrier devra être adressé à la Mairie de Labastide Saint Pierre. La prise en compte des modifications sera effective sur la période de facturation suivante (bimensuelle) - Cf :fiche d'inscription ou fiche n°3).

## **2.2 Absences et prestations supplémentaires :**

**Absences :** La déduction du repas ou de la prestation sera effectuée sur la facture suivante si le justificatif d'absence a bien été déposé ou envoyé, soit à la mairie, soit à l'accueil de loisirs élémentaire. (Cf : justificatif d'absence)

Ces justificatifs sont joints au dossier d'inscription. Au delà de trois absences non justifiées, par certificat médical ou documents officiels, celles-ci ne seront plus prises en compte et entraîneront automatiquement une facturation. En cas de récurrence, l'inscription pourra être annulée par Le Maire.

**Prestations supplémentaires :** L'inscription préalable est obligatoire. A compter de trois présences non prévues, la facturation sera établie automatiquement sur le nouveau rythme. Vous avez la possibilité de modifier en cours d'année par courrier à envoyer à la mairie. Ces modifications seront prises en compte sur la période suivante. Elles seront validées en fonction des places disponibles (cf. 2. Formules et 3.1 Critères d'admission)

## **3. Fonctionnement**

Les admissions au restaurant scolaire, à l'Alae et ALSH se font dans la limite des places disponibles (cf. Règlement intérieur)

### **Les critères d'admission par ordre de priorité sont :**

1. Les 2 parents ou le parent responsable, travaillent et ne disposent pas d'une pause déjeuner suffisante (1h30) - (sur présentation d'attestation employeur et demande écrite motivée).

2. Les 2 parents ou le parent responsable, sont en recherche d'emploi (sur présentation d'une inscription Pôle emploi).

3. La commission école statuera en cas de sureffectif. Les critères retenus, pour être inscrit, seront :

- pas d'arriéré de paiement
- quotient familial du moins élevé au plus élevé
- présence régulière

## **ATTENTION**

***En cas de sureffectif nous demanderons aux parents ne répondant pas aux critères 1 et 2 de récupérer leurs enfants pendant le temps repas.***

#### **4. Facturation :**

Vous recevrez tous les deux mois, par courrier ou par mail (selon vos souhaits cf. fiche famille - Fiche n°1), une facture par famille détaillée par enfant et par activité (conformément à la fiche d'inscription remplie en début d'année et mise à jour en fonction des absences et/ou éventuellement de vos prestations supplémentaires) avant les 15 des mois de septembre, novembre 2010, et janvier, mars, mai, juillet 2011.

**ATTENTION : le paiement est désormais à effectuer directement auprès de la trésorerie de Labastide St Pierre à l'adresse suivante :**

Trésorerie de Labastide St Pierre  
2 esplanade de l'Armistice  
82370 Labastide St Pierre  
Tel : 05.63.30.50.14

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

***Le prélèvement automatique sera mis en place pour la rentrée 2010 / 2011. Pour bénéficier de ce type de paiement merci de remplir le formulaire de demande d'autorisation de prélèvement automatique ci-après et de joindre un RIB ou RIP.***

Autres modes de paiement :

- Par chèque à l'ordre du trésor public en joignant le coupon figurant au bas de la facture ou en indiquant au verso le numéro de la facture (à envoyer par correspondance ou à déposer dans la boîte aux lettres de la trésorerie de Labastide Saint Pierre)
- En espèces en vous présentant à la trésorerie de Labastide St Pierre avec votre facture
- Les Chèques vacances sont acceptés par la Trésorerie de Labastide St Pierre mais uniquement pour le paiement Alsh et Alae après validation à l'accueil de loisirs élémentaire (sous réserve du renouvellement de la convention ANCV).
- **ATTENTION** : les cartes de paiement ne sont pas acceptées par la trésorerie générale.

#### **IMPORTANT**

***Aucun paiement ne pourra être effectué en mairie et à l'accueil de loisirs. Les chèques remis en mairie ne seront pas transmis en trésorerie mais renvoyés à l'expéditeur.***

## **IMPAYES**

***Tout non recouvrement des factures entraînera automatiquement la mise en place d'une procédure de recours puis d'une saisie.***

***Si la situation reste non régularisée après ces recours alors les familles se verront refuser l'accès aux différents services.***

### **5. Remboursement :**

Les tickets roses et les abonnements mercredi non utilisés devront être restitués à la Mairie avant le 30 novembre 2010. Ils feront l'objet d'un avoir sur vos prochaines factures, sous réserve d'une demande écrite de remboursement adressée à la Mairie de Labastide St Pierre.

### **6. Allergies et problèmes de santé :**

Pour tout enfant souffrant d'une allergie alimentaire et d'une pathologie clinique dont le traitement de fond est indispensable, un PAI (Protocole d'accueil individualisé) doit être rempli préalablement avec les parents et l'ensemble des personnes en contact avec l'enfant. Un certificat médical d'un allergologue mentionnant les allergènes et les mesures à prendre doit être joint au dossier.

Pour tout enfant souffrant d'un problème de santé (diabète, asthme, etc.....) les parents fourniront les médicaments, une ordonnance et une décharge de responsabilité autorisant le personnel à administrer le traitement.

Un PAI doit être refait chaque année, un certificat médical suffit en cas de reconduction.

Aucune allergie ne pourra être prise en compte en l'absence d'un PAI.

Pour le bien être de chacun, nous vous demandons de bien vouloir respecter ces contraintes et de bien indiquer sur la fiche enfant si votre enfant doit faire l'objet d'un PAI (contacter le médecin scolaire). La Mairie déclinera toute responsabilité pour le non respect de la procédure.

## **7. Listes des pièces à fournir :**

### **7.1 Inscription administrative :**

- Fiche de famille (une par famille)
- Fiche individuelle (une par enfant)
- Fiche d'autorisation (une par enfant également)
- Fiche d'inscription annuelle : cantine, Alae et Clsh
- Attestation employeur (cf. 3.1 Critères d'admission)
- Attestation inscription Pôle emploi (cf. 3.1 Critères d'admission)
- Attestation CAF, MSA
- Acceptation des règlements intérieurs

### **7.2 Éléments sanitaires et santé :**

- Photocopie du carnet de vaccinations de l'enfant
- Photocopie de l'assurance extra-scolaire
- Photocopie de l'attestation de la carte vitale
- Brevet de natation – obligatoire si vous souhaitez que votre enfant participe aux activités aquatiques

### **7.3 Mode de paiement et facturation :**

- Photocopie de la feuille d'imposition
- un Rib et une autorisation de prélèvement automatique

**Pour les personnes bénéficiant d'aides :**

- Notification d'aide au temps libre (document délivré par la CAF)
- Tous autres documents concernant d'autres aides (comité d'entreprise, etc...).